ELECTIONS Professionnelles Du 1er au 8 décembre 2022

CSA MINISTÉRIEL









L'action utile!

ÉLECTIONSProfessionnelles

Du 1er au 8 décembre 2022



Du 1^{er} au 8 décembre 2022, plus de 90 000 personnels du ministère de la Justice, fonctionnaires (de tous corps et grades), contractuels

et magistrats seront conviés à participer aux élections professionnelles sous format <u>dématérialisé</u> avec la mise en place du vote électronique.

Ce droit fondamental d'expression vous offre l'opportunité d'élire au Comité Social d'Administration Ministériel vos représentants du personnel.

Il permet également de déterminer la représentativité des organisations syndicales de fonctionnaires et contractuels.

unstree

La Loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique impacte l'organisation du dialogue social. Son article 4 prévoit la mise en place d'une instance unique, le comité social d'administration (CSA) dans la fonction publique de l'État, née de la fusion du comité technique

(CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Les attributions du CHSCT seront désormais assurées par le CSA et sa formation spécialisée.

De plus, les magistrats deviennent électeurs et les organisations syndicales de magistrats éligibles au scrutin du CSA Ministériel, au même titre que les agents publics (fonctionnaires et contractuels) et leurs organisations syndicales.

Aujourd'hui, l'UNSa Justice et l'USM sont chacune majoritaire dans leurs instances de dialogue social respectives, au même titre qu'elles le sont « ensemble » dans les CHSCT départementaux ainsi qu'au CHSCT Ministériel avec trois sièges sur sept.

L'UNSa Justice et l'USM n'ont pas attendu la réforme pour conduire un partenariat majoritaire et efficace dans les actions menées au niveau ministériel, tant sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, que sur l'action sociale. Ce partenariat renforcera nos capacités de proposition, d'action, ép les personnels que nous re et périmètres du ministère

de contestation et d'opposition dans le respect de nos propres champs de compétence et de nos identités syndicales. Un partenariat éprouvé et « gagnant/gagnant » pour

les personnels que nous représentons sur tous les territoires et périmètres du ministère de la Justice.

Cet aspect de la représentativité est essentiel, puisque pour signer un accord il faut que les signataires disposent de 50 % de représentativité !... La dispersion des voix renforcerait l'immobilisme. Un partenariat nous rend plus fort pour faire progresser

les droits de tous les personnels du ministère!

Par ailleurs, seules les organisations syndicales ayant au moins 1 siège au CSA Ministériel pourront prétendre négocier l'aspect statutaire et/ou indemnitaire de toutes les catégories de personnels du ministère de la Justice.

Pour les agents publics, l'UNSa Justice est la seule Organisation Syndicale représentative dans toutes les directions du ministère. Cette représentativité obtenue nous a permis d'avancer et de contraindre l'administration à faire marche arrière avec efficacité.

Pour les magistrats, l'USM porte des valeurs d'indépendance et de qualité de la Justice. Elle dispose d'une représentativité

nouvellement confirmée avec 62,8 % des voix aux élections de juin 2022, la rendant incontournable!

Ensemble allons encore plus loin !...

Sans avoir la prétention de faire l'unanimité, nous espérons que celles et ceux d'entre vous encore indécis ou dubitatifs exerceront

massivement leur droit de vote « électronique » après avoir pris le temps de la réflexion et de l'analyse au regard de nos engagements.

Le Secrétaire général de l'UNSa Justice Jean-François FORGET

> La Présidente de l'USM Céline PARISOT

L'action utile

Parce qu'à l'UNSa Justice et à l'USM

nous sommes pluriels et complémentaires.

Je clique, **je vote** UNSa Justice / USM!

Voter pour l'UNSa Justice et l'USM,

c'est permettre de défendre les intérêts des personnels : Elèves, Stagiaires, Titulaires, Contractuels et Magistrats.

Être chacune la 1ère Organisation Syndicale dans son périmètre, c'est bien !... Mais plus elles seront portées par les personnels, plus leur représentativité pèsera dans les choix et décisions de nos dirigeants.

L'UNSa Justice/USM revend ic ue !



Statutaire

- L'ouverture de **négociations pour des réformes statutaires** ambitieuses pour l'ensemble des personnels.
- La refonte des grilles indiciaires pour tous les personnels.
- L'abrogation des Lignes Directrices de Gestion (LDG) et le retour aux compétences des CAP en matière de mobilité et d'avancement avec des critères objectifs, cohérents et transparents!
- Le renforcement du cadre juridique des recrutements de contractuels, les modalités de renouvellement et fin de contrat ainsi qu'une vraie politique visant la rémunération et le droit à la mobilité.
- Faire du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) un véritable **Conseil de Justice** conforme aux standards européens.
- Simplifier les voies d'accès à la magistrature et mieux prendre en compte les carrières antérieures.
- Améliorer l'accès à la protection fonctionnelle pour tous et notamment dans les situations de harcèlement au travail.

Action sociale et médicale

- Des moyens pour le développement de la médecine de prévention.
- La généralisation d'un parc de logements à tarifs modérés sur toute la France (Métropole et DOM).
- La mise en place de titres de restaurant.
- Le développement d'un maillage de places de crèche.
- La bonification des chèques CESU pour les agents exerçant en horaire atypique.
- Le développement des séjours vacances pour les agents à bas revenus.
- La poursuite du développement de la prise en charge des orphelins.
- Des aides spécifiques pour le logement « étudiant » des enfants des personnels.

Indemnitaire

- Pour tous les personnels, la revalorisation de l'ensemble des primes et indemnités perçues et leur intégration dans les droits à pension.
- L'égalité et la transparence des primes par objectif (bien que nous soyons hostiles à cette méthode !).
- La création et financement d'une indemnité de fin de contrat pour les agents contractuels.
- Prendre en compte les conséquences des dernières réformes en termes de charge de travail et indemniser les astreintes à hauteur de l'implication des personnels concernés.

Conditions de vie et de travail

- La création d'un budget conséquent et spécifique à la santé et à la Qualité de Vie au Travail (QVT).
- La création d'une **filière SST** au sein du ministère de la Justice.
- Une politique accompagnée de moyens concrets et suffisants pour combattre la souffrance au travail, les risques psychosociaux...
- Veiller au respect de la règlementation sur le temps de travail pour tous les personnels.
- Déterminer clairement les règles applicables aux magistrats en matière de temps de travail.
- Développer l'accompagnement personnalisé, au départ comme au retour, des agents mutés outre-mer.

Formation

- Des formations initiales de qualité et en adéquation avec nos missions.
- Des moyens importants et des conditions favorisées pour conduire une formation continue de qualité afin de permettre à l'ensemble des personnels de maintenir ou d'améliorer leurs compétences tout au long de leur carrière, de s'adapter à leur nouveau poste de travail ainsi qu'aux évolutions prévisibles de leurs missions.
- Les moyens nécessaires à allouer aux écoles nationales (ENG, ENAP, ENPJJ et ENM).
- La mise en œuvre de **formations qualifiantes** tout au long du parcours professionnel.



Vos Candidats

VOTER UNSa JUSTICE / USM !

C'est choisir une équipe pour défendre vos droits et vos conditions de travail

Nom et Prénom	Corps /Grade	Lieux d'exercice des fonctions
1 – FORGET Jean-François	Premier surveillant	DISP TOULOUSE / MA CARCASSONNE
2 – CHAMBAUD Emmanuel	Premier surveillant	DISP LYON / MA LYON-CORBAS
3 – BONGLET Hervé	Secrétaire administratif	CA DIJON / SAR
4 – BRIOUT Béatrice	Cadre éducatif	DIPJJ IDF OM / UEMO MEAUX GAMBETTA
5 – MAMELIN Cécile	Magistrate	CA DOUAI
6 – FLAUGNATTI Coralie	Attachée	DISP LYON
7 – ROCHEFORT Vincent	Directeur des services de greffe judiciaires	CA AGEN / TJ AGEN
8 – SOLIVELLAS Catherine	Greffière	CA DIJON / TJ CHALON-SUR-SAÔNE
9 – CABY Alexandre	Premier surveillant	DISP LILLE / CP LILLE-LOOS-SEQUEDIN
10 – MARTINI Aurélien	Magistrat	CA PARIS / TJ MELUN
11 – FERNANDEZ Isabelle	Greffière	CA AIX-EN-PROVENCE / TJ MARSEILLE
12 – BATTUT Ivan	Professeur technique	DIPJJ CENTRE EST / UEAJ CLERMONT-FERRAND
13 – BASSUEL Alain	Surveillant brigadier	DISP STRASBOURG / CD TOUL
14 – RICHARD Alain	Secrétaire administratif	CA VERSAILLES / TJ NANTERRE
15 – OBERTAN Jimmy	Surveillant brigadier	MOM / MA BASSE-TERRE
16 – BRUNEAU BERCHERE Brigitte	Directrice des services de greffe judiciaires	CA VERSAILLES / TJ NANTERRE
17 – AVRON Sonia	Cadre éducatif	DIPJJ IDF OM / DPJJ MELUN
18 – MIN Corinne	Adjointe administrative	DAP / RH4
19 – VAILLANT Alexandra	Magistrate	CA PARIS / TJ BOBIGNY
20 - DUCCESCHI Luciano	Capitaine pénitentiaire	DISP STRASBOURG / CD OERMINGEN
21 – LARIVIERE Gilles	Greffier	CA LYON / TJ LYON
22 - LAGOUCHE Simon-Pierre	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation	DISP LILLE / SPIP AMIENS
23 – LE GUERN Franck	Greffier	CA RENNES / TPR GUINGAMP
24 – LEURIDAN Nathalie	Administrateur civil	DIR SG GRAND NORD
25 – DUFILS Emilie	Surveillante brigadière	DISP RENNES / CD VAL-DE-REUIL
26 - SAUVAGEOT HENRIQUES Monique	Adjointe administrative	CA RIOM / TJ CLERMONT-FERRAND
27 – SCHREINER Eléonore	Lieutenant pénitentiaire	DISP TOULOUSE / CP PERPIGNAN
28 – ROBERT GONZALES Sylvie	Cheffe de service éducatif	DIPJJ IDF OM/UEMO SAINT-DENIS DE LA REUNION
29 - OBERZUSSER Catherine	Greffière	CA COLMAR / TJ COLMAR
30 - TAHBOUB Florence	Adjointe administrative	DISP PARIS / MA FLEURY-MEROGIS





